



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-016 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2021 - 750 431 €

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Conformément à l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux collectivités de prendre une délibération distincte de celle du vote du budget pour valider l'attribution des subventions.

La liste des subventions aux associations est annexée à la présente délibération. **Son montant total est de 750 431 €.**

Les attributaires sont classés par ordre alphabétique et regroupés par chapitres fonctionnels.

Une enveloppe de 35 120 € est prévue sans attributaires (restes à distribuer indifférenciés) et reste destinée à financer des projets présentés en cours d'année. Ce montant est compris dans le total de 750 431 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission, Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du 1^{er} mars 2021 ;

.../...

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la liste d'attribution des subventions aux associations et autres organismes (annexée à la présente délibération) pour l'année 2021.
- D'affecter la dépense sur le budget principal aux articles budgétaires indiqués dans la liste d'attribution à la nature 65748.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR - 3 ABSTENTIONS** (J-L BOISSARD, J. VIAL, J-P. ALIBEU) - M. GUICHERD-DELANNAZ, B. SEVEN et B. GRANDCAMP ne prennent pas part au vote
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

